

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 MARS 2010

Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick – NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SANT Giorgio

En fonction : 15

Présents : 13

**Absents excusés : 2 Mme CONTER Evelyne qui a donné pouvoir à Mme BERNARD Sylviane
M. SPIRCKEL Patrick qui a donné pouvoir à M. SPEYER Edmond**

Convocation envoyée le 10 mars 2010

Secrétaire de séance : Jocelyne EMMENDOERFFER

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2010**
- 2) TAXES COMMUNALES 2010**
- 3) BUDGET**
- 4) SUBVENTIONS**
- 5) DEMANDE DE SUBVENTION DGE ET CONSEIL GENERAL**
- 6) EMBAUCHE D'UN ADJOINT TECHNIQUE**
- 7) APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN TENNIS COUVERT**
- 8) DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU TENNIS COUVERT**
- 9) EMBAUCHE DES JEUNES POUR TRAVAUX D'ETE**
- 10) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil du 05 mars 2010.

Le présent conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce compte-rendu sans apporter de changement.

2) TAXES COMMUNALES 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 sur la base des taux existant en 2009.

Taxe d'habitation :	9,20 % produits attendus	113 896,00 Euros
Taxe foncière bâtie :	9,04 % produits attendus	167 421,00 Euros
Taxe foncière non bâtie :	36,77 % produits attendus	14 782,00 Euros
TOTAL		296 099,00 Euros

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2010 les mêmes taux que 2009 permettant un produit de 296 099,00 Euros à inscrire aux recettes du budget prévisionnel de 2010.

3) BUDGET 2010

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, pour présenter le budget 2010. Celui-ci a été établi en relation avec la commission « finance » du conseil municipal.

BUDGET 2010

Section fonctionnement

- Dépenses prévues	2 433 355,88 Euros	
Dont	1 300 000,00 Euros	prévus en virement à la section investissements
- recettes prévues	2 433 355,88 Euros	
Dont	332 555,88 Euros	de produits antérieurs (excédent 2009)

Section investissements

- Dépenses prévues	2 662 210,54 Euros	
- Recettes prévues	2 662 210,54 Euros	
Dont	775 000,54 Euros	de recettes 2009 pour payer les investissements à réaliser

Principaux investissements pour 2010

- 1) Terminer l'aménagement de l'ancien presbytère
- 2) Agrandissement préau de l'école primaire
- 3) Rénovation des vestiaires du football
- 4) Construction d'un tennis couvert
- 5) Etude et projet de construction d'une salle des sports
- 6) Etude et construction d'un air couvert de pétanque

Le conseil municipal, après examen, approuve le budget 2010 ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur SPEYER Edmond, adjoint chargé des relations avec les associations de la commune, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande et à l'avis de la commission municipale chargée de la communication avec les différents comités.

A.C.M.F	300
Association Cavaliers Propr.	800
Amicale de Pêche	1 100
Amicale du Personnel	4 100
APEI	1 300
BOOTLEGGERS	1 400
BOOTLEGGERS 20 ans	400
Comite de Gestion	10 000
Amicale Donneurs de Sang	350
Ecole Intercom. de musique	10 000
ORCHESTRE D'HARM.	1 000
FAMILLES RURALES	4 500
IDEO ECOLO	3 700
Contrat temps libre N	28 000
INTER ASSOCIATION	600
LES FELINS	300
O.R.A. JEUNES M.J.C.	2 500
ARGANCY PETANQUE	1 500
PRE DU CŒUR	300
RUGY LOISIRS	800
TENNIS CLUB ARGANCY	3 000
U.S.ARGANCY	4 000
VIE LIBRE	400
CONSEIL DE FABRIQUE	1 000
QUAD 9	1 000

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2010. Charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE

Le conseil municipal, ayant décidé de réaliser des investissements en 2010, sollicite le Conseil Général de la Moselle, dans le cadre du PACTE 2009-2011, pour qu'il lui attribue des subventions.

- a) Rénovation des vestiaires du football
Montant des travaux : 140 000,00 € HT
Subvention sollicitée : 18 575,00 € HT

- b) Construction d'une salle d'activités sportives couverte
Montant des travaux : 383 000,00 € HT
Subvention sollicitée : le conseil municipal souhaitant que cette installation, sise à proximité des écoles, serve de terrain d'activités sportives pour les écoles, le périscolaire et le tennis en période froide ou pluvieuse. Le montant de la subvention est à négocier avec le Conseil Général de la Moselle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les demandes de subvention ainsi présentés. Charge Monsieur le Maire d'organiser les démarches nécessaires pour faire aboutir ces projets.

DEMANDE DE DGE 2010

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal que les demandes de DGE (Dotation Globale d'Équipement) 2009, concernant la rénovation des écoles et l'aménagement du presbytère en locaux associatifs, sont reportées et prises en compte par la Sous-Préfecture de Metz Campagne pour 2010.

6) EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAL AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'embauche d'un agent communal pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux. Embauche à faire sur un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le conseil municipal accepte l'embauche demandée et ouvre le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Donne mission à Monsieur le Maire pour embaucher la personne, candidate à ce poste, qu'il jugera la plus apte à accomplir le travail demandé.

7) APPEL D'OFFRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITES SPORTIVES COUVERTE

Maîtrise d'oeuvre

Suite à l'appel d'offre fait pour désigner le maître d'œuvre pour la construction d'une salle d'activités sportives couverte, Monsieur le Maire donne les résultats suivants :

- ATM : Ay sur Moselle : 6,5 % du montant HT estimé des travaux
- TECHNI CONSEIL : Pont à Mousson : 7,5 % du montant HT estimé des travaux
- Cabinet d'Etudes Patrick HUMBERT : Amnéville les Thermes : 7,2 % du montant HT estimé des travaux

Le conseil municipal, après délibération, retient la société la mieux disante, ATM, pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une salle d'activités sportives couverte :

Montant estimé des travaux : 383 000,00 € HT

Coût proposé de la maîtrise d'œuvre : 6,5 %

8) CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITES SPORTIVES COUVERTE

Suite à la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'une salle d'activités sportives couverte, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer l'appel d'offres ouvert à la concurrence dans le respect de la loi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cet appel d'offres, procédure ouverte selon l'article 52-1 du Code des Marchés Publics.

9) EMBAUCHE DES JEUNES POUR TRAVAUX D'ETE

Conformément aux années précédentes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'embaucher les jeunes qui lui seront nécessaires pour réaliser certains travaux. Monsieur le Maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Le conseil municipal donnera priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour le compte de la commune. Le nombre d'embauche sera limité à 16 personnes.

10) DIVERS

PREAU ECOLE PRIMAIRE

Pour adapter le préau de l'école primaire à la construction du mur de protection contre les inondations de la Moselle, Monsieur le Maire propose la construction d'un rajout au préau existant.

Coût de ces travaux : 63 900,22 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil de faire réaliser ces travaux par l'entreprise PARENTELLI.

Coût : 63 900,22 € HT

Après appel d'offre, cette entreprise propose les matériaux qui se marient le mieux avec l'existant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le marché à l'entreprise PARENTELLI permettant la réalisation de la construction du préau rajouté à l'existant.

Fin de la séance : 21 h 30